

Règlement

Created: November 30, 2017, 10:16 am

Règlement version Française

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Gîtes de France (ci-après la « société organisatrice »)
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 350236006 RCS Paris
dont le siège social est situé au
40 avenue de flandre
75019 PARIS.

Organise du 01/12/2017 au 24/12/2017 inclus, un Jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «Calendrier de l'Avent - Gîtes de France» (ci-après dénommé « le Jeu»), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Ce Jeu sera accessible à partir de plusieurs site web partenaires, sur différents réseaux sociaux et accessible sur mobile.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, âgée d'au moins 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du Jeu.

Le Jeu est limité à une seule participation durant toute la durée du Jeu.

Le Jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le Jeu est accessible dans tous les pays à l'exception de l'Italie dont les habitants sont exclus de toute participation au Jeu.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de la dite autorisation.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce Jeu se déroule exclusivement sur internet aux dates indiquées dans l'article 1 et est accessible depuis différents sites partenaires et réseaux sociaux. Il est également accessible sur mobile. La participation au Jeu s'effectue en remplissant le formulaire de participation mis à disposition des participants.

Le participant peut inviter ses proches à participer au Jeu en fournissant leur adresse électronique. Le participant prend l'initiative et la responsabilité de fournir les adresses électroniques de ses proches aux fins de l'envoi d'une telle invitation. Il s'engage à avoir obtenu le consentement explicite et informé des titulaires des adresses électroniques qu'il fournit à la société organisatrice. La société organisatrice n'agit que sur la volonté et au nom du participant en qualité de prestataire technique d'envoi des messages du participant. En conséquence, le participant dégage la société organisatrice de toute responsabilité du fait des adresses électroniques de proches qu'il fournit à la société organisatrice et du fait de l'envoi d'un message d'invitation à ces proches. La société organisatrice ne conservera en aucun cas les adresses électroniques fournies par le participant après envoi des invitations pour le compte de ce dernier.

Le Jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice.

Le Jeu étant accessible sur téléphone mobile (Smartphone), en aucun cas Apple, Microsoft, Google ou toute autre plate-forme d'application mobile ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Les formulaires qui ne seront pas entièrement remplis ne seront pas pris en compte. Le(s) gagnant(s) recevra(ont) un courrier électronique, à l'adresse électronique qu'il(s) aura(ont) fournie dans le formulaire de participation, dans les 7 jours suivant la fin du Jeu, lui (leur) confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

- Pour participer à l'instant gagnant, l'internaute doit remplir le formulaire du Jeu en renseignant les informations demandées.
- Les lots sont attribués selon le principe des instants gagnants préalablement déterminé par la société organisatrice. Pour gagner la dotation du jour, il faut participer au moment de l'instant gagnant, préalablement défini par la société organisatrice (date, heure, minute, secondes, 100ème inscrites dans le serveur faisant foi).
- On appelle instant gagnant la minute exacte (un couple date heure) à partir duquel le lot sera mis en jeu. La première participation suivant ce couple date heure remportera ledit lot. Si aucun participant n'a validé sa participation au moment même de l'instant gagnant, le prix sera attribué au participant ayant validé sa participation au moment postérieur le plus proche de l'instant gagnant.
- Le participant peut tenter sa chance tous les jours. Toutefois, il n'est autorisé qu'une seule participation par personne et par jour -même nom, même prénom, même adresse électronique ou IP (Internet Protocol).

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du (des) lot(s) suivant(s), attribué(s) au(x) participant(s) valide(s) déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- 1 x Une semaine dans les Hautes-Alpes **Les Gîtes de France des Hautes-Alpes vous offrent une semaine dans un gîte 3 épis pour 8 personnes proche de la station des Orres.**

Dans un village de montagne à proximité de la station des Orres, ancienne ferme traditionnelle Orienne entièrement rénovée au cœur du hameau. Un gîte spacieux et confortable avec un accès de plain-pied. Grand séjour avec coin salon, 4 chambres dont une ouvrant sur un séjour sans fenêtre extérieure, et une chambre accessible par quelques marches. Navette gratuite pour la station devant le gîte. Randonnées à partir du gîte et VTT sur place et raquettes à partir du gîte. Terrasse, salon de jardin, barbecue, espace extérieur avec parking privatif.

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 500 EUR TTC

- 1 x Une semaine en Corse **Les Gîtes de France de Corse vous offrent 1 semaine à choisir entre le 7 avril et 30 juin ou entre le 1er septembre et le 27 octobre 2018 (sous réserve de disponibilité) dans un gîte à San-Damiano pour 6 personnes.**

Ce vaste gîte récemment aménagé offre des équipements modernes et des pièces lumineuses tournées vers l'extérieur. Chacune des trois chambres, la cuisine et le séjour ont un accès direct sur le jardin. Face au jardin, de l'autre côté de la route, la montagne arborée, paysage typique de la Castagniccia au cœur du parc Régional. Des sentiers balisés aux alentours de la maison vous permettront de vous rafraîchir et vous baigner dans la rivière, tandis qu'à seulement 5 km vous pourrez visiter le site où les eaux thermales naturellement gazeuses d'Orezza prennent leur source. D'ici, vous pourrez rejoindre la côte à moins de 15 km pour vous rendre à la plage ou visiter la région. Après vos excursions, vous serez ravis de rejoindre votre gîte confortablement installé sur la terrasse pour partager des moments de détente et de convivialité entre amis ou en famille.

Valable 1 an, hors transport.

d'une valeur de 430 EUR TTC

- 1 x Un week-end en chambre d'hôtes 5 épis en Seine et Marne **Les Gîtes de France de Seine et Marne vous offrent un week-end de 2 nuits pour deux personnes avec petits-déjeuners.**

A 60 km de Paris, 25 km de Disneyland Paris, 8 km de la cité épiscopale de Meaux et à proximité des vignobles de Champagne, Germiny l'Evêque est un charmant village. Le Domaine du Bois des Anges est un véritable havre de paix qui s'étend sur 3 ha de bois, jardins, étangs. Vous y trouverez le calme et la détente et serez séduits par le charme et le raffinement des chambres.

Dotation valable 1 an, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 400 EUR TTC

- 1 x Une semaine dans un gîte dans le Lot et Garonne **Les Gîtes de France du Lot et Garonne vous offrent 1 semaine de location dans le gîte de Castang, à Laplume.**

Au cœur du Sud-Ouest, entre Bordeaux et Toulouse, et à 15km d'Agen, le gîte de Castang est idéal pour un séjour ou une étape, en famille ou entre amis. A 200m du village de Laplume, véritable promontoire dominant un paysage de vignes et de prairie, vous apprécierez sa tranquillité, tout en profitant des nombreux atouts de ce village de caractère avec son patrimoine, ses sentiers découverte, ses commerces et ses services. Martine et Daniel ont à cœur de vous recevoir dans cette ancienne grange totalement restaurée dans le respect des matériaux d'autrefois. De conception résolument moderne et accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), vous disposerez d'une terrasse privative et d'un accès à la piscine commune (avec les propriétaires). Ce gîte est un gîte "Taste Vin" où vous pourrez découvrir les vignobles de Buzet, du Brulhois et de l'Armagnac.

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 400 EUR TTC

- 1 x Une semaine dans le Cantal **Les Gîtes de France du Cantal vous offrent une semaine dans un gîte dans le Cantal.**

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires d'été.

d'une valeur de 330 EUR TTC

- 1 x Un week-end en chambre d'hôtes 4 épis dans le Maine et Loire **Les Gîtes de France du Maine et Loire vous offrent un week-end de 2 nuits pour deux personnes dans une chambre d'hôtes 4 épis.** La Lucasserie, située à deux pas des grandes caves du Saumurois et à 100 mètres des rives de la Loire, vous accueille dans une maison bourgeoise de la fin du XIXème siècle. Les

chambres spacieuses offrent une vue sur la piscine extérieure chauffée. Dans une ambiance chaleureuse et détendue, vous profiterez du calme des lieux, de la piscine et des nombreuses richesses de la région. *Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.*

d'une valeur de 220 EUR TTC

- 1 x Un week-end en Gironde **Les Gîtes de France de Gironde vous offrent un séjour de 2 nuits/3 jours dans un hébergement insolite** : une cabane nichée à flanc de colline dominant la Dordogne, d'une valeur de 220 €, pour deux personnes, petits déjeuners compris, ainsi que le ligne de maison, le chauffage et l'accès wifi.

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 220 EUR TTC

- 1 x Un chèque cadeau de 200€ pour un séjour en Vendée **Les Gîtes de France de Vendée vous offrent un chèque cadeau de 200€ à valoir sur une réservation de Gîte en centrale de réservation en Vendée.**

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires. d'une valeur de 200 EUR TTC

- 1 x Un chèque cadeau de 200€ pour un séjour en Savoie **Les Gîtes de France de Savoie vous offrent 200€ de chèques cadeaux à valoir sur une réservation de votre choix dans l'offre réservable en ligne en Savoie.**

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 200 EUR TTC

- 1 x Un chèque cadeau de 200€ pour un séjour dans la Drôme **Les Gîtes de France de la Drôme vous offrent un chèque cadeau de 200€ pour un week-end en chambres d'hôtes 3 épis pour 2 personnes.**

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 200 EUR TTC

- 1 x Un week-end en chambre d'hôtes 3 épis dans le Haut-Rhin **Les Gîtes de France du Haut-Rhin vous offrent un week end pour deux personnes, 3 jours/2 nuits avec un repas compris.**

Au grand air dans son écrin de verdure, cette chambre d'hôte atypique vous séduira par son originalité et son authenticité. Vous profiterez d'une vue imprenable sur le village et la montagne grâce à ses grandes baies vitrées. Tables d'hôtes proposant des spécialités alsaciennes, françaises et thaïlandaises.

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 180 EUR TTC

- 1 x Un week-end en Ardèche **Les Gîtes de France d'Ardèche vous offrent un séjour pour 2 personnes, 3 jours - 2 nuits, petits déjeuners inclus.**

En bordure d'un petit village du sud de l'Ardèche, le gîte est situé dans la tour attenante à la maison principale. Le gîte est sur 3 niveaux desservis par un escalier intérieur en bois. L'entrée se fait par un portail indépendant et un espace privatif est à votre disposition pour garer votre véhicule et vos vélos. La partie terrasse et jardin avec table, chaises et transats pour se détendre à l'ombre du grand charme et de cyprès, est réservée au gîte.

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 180 EUR TTC

- 1 x Un week-end médiéval en chambres d'hôtes dans le Tarn **Les Gîtes de France du Tarn vous offrent un coffret Cadeau Séjour Moyen-Age à l'Auberge Médiévale.**

Ce coffret comprend une nuit à l'Auberge Médiévale avec petit-déjeuner et repas en table d'hôtes inclus et prêt de vêtements d'époque.

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 179 EUR TTC

- 1 x Un bon cadeau de 150€ pour un séjour en Ardèche **Les Gîtes de France Ardèche vous offrent un bon cadeau d'une valeur de 150€ à valoir sur votre prochain séjour en gîte ou en chambre d'hôtes réservable auprès de notre service réservation.**

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 150 EUR TTC

- 1 x Un week-end en chambre d'hôtes 4 épis dans le Nord / Pas-de-Calais **Les Gîtes de France du Nord / Pas-de-Calais vous offrent 2 nuits en chambres d'hôtes 4 épis d'une valeur de 150€.**

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 150 EUR TTC

- 1 x Un chèque cadeau de 150€ pour un séjour dans la Loire **Les Gîtes de France de la Loire vous offrent un chèque cadeau d'une valeur de 150 € à valoir sur un séjour dans un gîte ou une chambre d'hôtes en service de réservation (au choix du gagnant) dans la Loire.**

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 150 EUR TTC

- 1 x Un week-end en chambre d'hôtes 4 épis dans le Nord / Pas-de-Calais **Les Gîtes de France du Nord / Pas-de-Calais vous offrent 2 nuits en chambre d'hôtes 4 épis d'une valeur de 150€.**

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 150 EUR TTC

- 1 x Un week-end pour 5 dans les Bouches-du-Rhône **Les Gîtes de France des Bouches-du-Rhône vous offrent un week-end pour 5 personnes dans un gîte 3 épis.**

En campagne, sur un domaine équestre, le gîte l'Ecurie est situé dans un mas du XVIème siècle. Beaucoup de cachet dans ce gîte, qui, comme son nom l'indique, jouxte une ancienne écurie. Capacité 5 personnes.

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 150 EUR TTC

- 1 x Un week-end en chambre d'hôtes 3 épis dans la Manche **Les Gîtes de France de la Manche vous offrent 2 nuits en chambre d'hôtes avec petits déjeuners.**

Dans une demeure de caractère, au calme, dont les marques témoignent d'un riche passé. Posée au calme, la maison d'hôtes surplombe joliment le bocage vallonné. Cette superbe demeure, entourée de verdure, possède les marques d'un riche passé : boiseries, dallage de granit brut, larges parquets en orme massif, charpente apparente, volumineuse cheminée Pour autant, ses nouveaux propriétaires, tombés sous le charme de la région et du domaine, partagent avec une grande simplicité l'art de vivre au naturel. A l'étage, "Les Fées" offre une ambiance intime et romantique (dressing, baignoire balnéo et douche). Sous combles, 2 volumineuses et confortables chambres (lits 160) permettent d'admirer la charpente d'origine. Accueil en gare possible. Bicyclettes à disposition. Lit bébé. Animaux acceptés et gratuits.

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 150 EUR TTC

- 1 x Un chèque cadeau de 150€ pour un séjour dans la Calvados **Les Gîtes de France du Calvados vous offrent un chèque cadeau de 150€ pour un séjour en chambre d'hôtes dans le Calvados.**

Découvrez le Calvados en Chambre d'Hôtes parmi un choix de 80 destinations : la Suisse Normande pour les sportifs, le Pays d'Auge pour les gourmets, le Bessin pour les passionnés d'histoire ou encore la Côte Fleurie pour les amoureux de la mer !

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires. d'une valeur de 150 EUR TTC

- 1 x Un week-end dans le Lot **Les Gîtes de France du Lot vous offrent un week-end dans un Gîte 3 épis.**

Gîte de charme avec pierres et poutres apparentes, sympathique et chaleureux. A proximité des plus beaux sites à visiter, Rocamadour, Sarlat, le gouffre de Padirac, Collonge la Rouge, St Cirq Lapopie.... Il est aussi proche de la Dordogne, ce qui permet aux amoureux de la nature de profiter pleinement des activités telles que canoé, baignades, pêche, balades en gabare ou au bord de l'eau par de magnifiques chemins.

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 150 EUR TTC

- 1 x Un week-end en chambres d'hôtes 3 épis dans les Landes **Les Gîtes de France des Landes vous offrent 2 nuits en chambre d'hôtes 3 épis avec petits déjeuners.**

Nous vous accueillons dans une belle demeure du XVIIIème siècle qui allie charme et confort moderne aux portes de Mont de Marsan et de la forêt landaise. Dans ce parc arboré et fleuri aux essences variées, vous serez enchantés par la végétation luxuriante des lieux et par la bambouseraie qui offre un cadre atypique et original au site. Avec la piscine, parfaitement intégrée au paysage, vous vous offrez des instants de détente et de bien être en toute quiétude. La chambre RAVEL, décorée avec goût, vous offre une ambiance raffinée en toute saison.

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 150 EUR TTC

- 1 x Un séjour en chambre d'hôtes en Charente Maritime **Les Gîtes de France de Charente Maritime vous offrent un séjour en chambre d'hôtes d'une valeur de 150€.**

Entre campagne et vignoble charentais, Catherine et Stéphane vous proposent au rez-de-chaussée de leur maison, la chambre l'Ourasie joliment décorée (1 lit 2 pers), avec salle d'eau et WC privatifs. A disposition coin salon dans la pièce à vivre. Grand jardin clos et terrasse. Possibilité de table d'hôtes (sauf dimanche) sur réservation. Charmante chambre d'hôtes située en Saintonge romane sur la route touristique Saintes-Cognac.

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 150 EUR TTC

- 1 x Un week-end en chambre d'hôtes 4 épis dans le Bas-Rhin **Les Gîtes de France du Bas-Rhin vous offrent un week-end (2 nuits) en chambre d'hôtes (pour 2 personnes) au cœur de l'Alsace.**

Les chambres d'hôtes de Sophie sont décorées avec beaucoup de goût dans un cadre authentique et naturel ; la présence d'animaux tels que chevaux, lapins et poules sont un plus. Le cadre est une ferme rénovée datant de 1840 ; un lieu reposant chargé d'histoire.

Un jolie parenthèse en perspective.

Dotation valable 1 an, hors transports, hors vacances scolaires.

d'une valeur de 140 EUR TTC

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation. De même, le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ELARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent Jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

ARTICLE 8 – UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS

S'ils sont déclarés gagnants, il est expressément convenu que les participants au Jeu autorisent la société organisatrice à utiliser, à titre publicitaire, leurs nom et prénom, ainsi que leur ville de résidence, sans restriction ni réserve, et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

ARTICLE 9 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur), peut être obtenu sur simple demande écrite conjointe à l'adresse de la société organisatrice en joignant un R.I.B (ou R.I.P ou R.I.C.E). Le remboursement des frais de connexion internet pour participer au Jeu, dans la limite maximum de 3 minutes et hors participation mobile, peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse de la société organisatrice en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, date et heure de participation. La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, RIP ou RICE et d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à internet du participant où apparaissent : d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire...) et, d'autre part, les date et heure de connexion correspondant à la participation au Jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant. Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base

gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Les frais de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITES

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la société organisatrice. La société organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Jeu et d'annuler, écourter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Jeu, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu.

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre. Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Jeu, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Jeu. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du Jeu et de participer à ce dernier.

En outre, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la société organisatrice à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à la société organisatrice.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

ARTICLE 11 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE, LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la société organisatrice ou de ses prestataires.

ARTICLE 12 – LOI "INFORMATIQUE ET LIBERTES"

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en envoyant un courrier à la société organisatrice, responsable de leur traitement, à l'adresse spécifiée à l'article 1 du présent règlement.

ARTICLE 13 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la société organisatrice.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la société organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatifs au Jeu.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de la société organisatrice.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.